



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

contrôle et contentieux

Question écrite n° 35403

Texte de la question

M. Jean-Jacques Weber attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les inquiétudes exprimées par la Fédération nationale des accidentés du travail et handicapés (FNATH) face au fonctionnement des tribunaux ad hoc. La FNATH constate et regrette l'allongement des délais de réponses des juridictions spécialisées, notamment des tribunaux des affaires de sécurité sociale (TASS) qui mettent en moyenne deux ans pour traiter un dossier, mais aussi des Tribunaux du contentieux de l'incapacité (TCI) qui tranchent les litiges en cas de contestation des temps d'incapacité ou d'invalidité. Par ailleurs, la FNATH demande la mise en place d'une procédure de référé, afin de permettre de traiter très rapidement les contentieux qui relèvent de l'urgence sociale. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui préciser les mesures qu'elle envisage de prendre pour améliorer sensiblement le fonctionnement de ces tribunaux ad hoc, et également de lui indiquer si elle compte donner une suite favorable à la demande formulée par la FNATH.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Weber](#)

Circonscription : Haut-Rhin (6^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35403

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 octobre 1999, page 5699

Question retirée le : 8 mai 2000 (Fin de mandat)